PROCURATION RETRAIT DOSSARDS

Nom, prénom et **numéro de téléphone** de la personne disposant de la procuration :

s'engage à récupérer les dossards d'une ou plusieurs participantes, ci- dessous listées pour la course La Marseillaise des Femmes, le vendredi ou le samedi précédent la course sur le village de l'événement.

Afin de retirer les dossards :
-le PPS doit être ajouté à l'inscription d'une coureuse :
https://pps.athle.fr/
-un mineur doit fournir (en marche et en course) une autorisation parentale et un certificat médical attestant de la pratique de la course à pied « en compétition ».

La personne ayant procuration devra présenter sa pièce d'identité.

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE